

# GARDERIE ÉDUCATIVE HARMONIE D’ENFACE

**Adresse : 6995, Avenue Victoria**

**Montréal, H3W 2T5**

**Tél. : 514-739-9393**

Ce document est en vigueur depuis *Mars 2012*

**TABLE DE MATIÈRES**

Politique Santé………………………………………………………………………………………………………………………………………………….... 3

1 Responsabilité de la garderie ……………………………………………………………………………… ………………………… …… …….… 3

1.1 Environnement physique ………………………………………………………… ………………………………………… ……….….. 3

1.2 Menu et alimentation ……………………………………………………………………………………………………………………….. 3

2 Prévention des infections …………………………………………………………………………………………………………………………………..5

2.1 Les précautions universelles …………………………………………………………………………….…………………………….. 6

2.2 Lavage des mains……………………………………………………………………………………………………………………………….. 6

2.3 Les désinfections et les habitudes saines ………………………………………………………………………………….. 7

2.3.1 Le lavage de la vaisselle …………………………………………………….…………..…………… .……………….. 7

2.3.2 Les biberons, les tétines, les suces et les tasses ……………………………………………………. 7

2.3.3 L’entretien des jouets ………………………………………………………………………………………………………7

2.3.4 La sieste ……………………………………………………………………………………………………………………………. 7

2.3.5 Se moucher …………………………………………………………………………………………………………………………8

2.3.6 Se brosser les dents ………………………………………………………………………………………………………..8

2.3.7 La salubrité des aliments………………………………………………………………………………………………….8

2.3.8 Les restrictions concernant les animaux …………………………………………………………………… 8

2.3.9 Soins particuliers du poupon…………………………………………………………………………………………. 8

2.3.10 Le changement de couches …………………………………………………………………………………………. 9

2.3.11 Jeux extérieurs …………………………………………………………………………………………………………….. 9

3 Les médicaments..………………………………………………………………………………………………………………...…………………………… 9

3.1 Exception..………………………………………………………………………………………………………..….…………………………….. 9

3.2 Consignations au registre..……………………………………………………………………………….……………………………. 10

3.3 Conditions d’entreposage des médicaments…………………………………………………….…....................10

4 L’enfant malade.. ………………………………………………………………………………………………………………….……………………………..10

4.1 La fièvre… …………………………………………………………………………………………………….….………………………………… 11

4.2 La diarrhée… …………………………………………………………………………………………………….………….…………………… 12

4.3 Les Vomissements ………………………………………………………….……………………………….…………………………………13

4.4 Les Allergies ……………………………….……………………………………………………………………..…………………………….. 13

4.5 L’Asthme… ………………………………………………………………………………………..…………..………………………………….. 14

4.6 Les Maladies infectieuses....………………………………………………………………………..………………………………… 14

4.7 Le VIH-SIDA…..……………………………………………………………………………………………………………………………….. 14

4.8 Les Poux …..………………………………………………………………………………………………..………..…………………………….. 14

5 Urgences et accidents ….……………………………………………………………………………………………………………………………………16

APPENDICES :

Dossier médical de l’enfant ….……………………………………………………………………………………………………….……… 18

Protocole pour l’administration d’acétaminophène .………………………………………………………………………. 19

Autorisations ….……………… ……………………………………………………………………………………………………………………... 21

Rapport d’accident ….………………………………………………………………………………….……………………….…………….….. 23

**Politique de santÉ**

La santé des enfants nous tient à cœur et c’est pour cela que nous voulons implanter une politique de santé qui nous permettra d’assurer une protection auprès des enfants et du personnel afin d’éviter le risque de maladies, d’accidents et de stress. Il est alors de la responsabilité de la direction et du personnel de veiller à appliquer les politiques de santé et de sécurité auprès des enfants. Dans l’intérêt de tous, il est important de procurer un environnement sain et sécurisant.

Dans ce document, nous présentons la responsabilité de la garderie, les mesures de prévention des infections, les médicaments et l’enfant malade. Étant donné l’importance de la santé chez l’enfant et le personnel, nous devons établir des bases claires et solides dès l’admission d’un enfant.

Tous les membres du personnel, les parents et les enfants sont en droit d’être respectés en regard de toutes informations divulguées. Alors, soyez assurés que nous garantissons la confidentialité des dossiers qui sont gardés sous clé et que nous évitons toute forme de discrimination.

1. ***ResponsabilitÉ de la garderie***

L’adoption d’une politique de santé revient en grande partie à la garderie. Elle doit être écrite et connue de tous les membres du personnel qui travaillent de façon régulière ou occasionnelle auprès des enfants ainsi que des parents. Pour concrétiser la politique de santé, nous devons alors mettre à la disposition de chacun un environnement physique et humain adéquat. En voici les grands énoncés :

**1.1 Environnement physique**

La responsabilité de la garderie est de fournir un environnement sain et sécuritaire. Nous assurons une qualité d’environnement en ayant une température de 20°C et une humidité relative de 50 %. Par ailleurs, le vestiaire est particulièrement bien chauffé et suffisamment grand pour accueillir un groupe d’enfants et leurs parents. Chaque enfant a un casier personnel ainsi qu’un espace de rangement.

**1.2 Menu et alimentation**

Chaque jour la garderie offre aux enfants, un repas chaud le midi et deux collations : une le matin et l’autre en après-midi cela est basé sur le Guide alimentaire canadien. Voici un menu type pour quatre semaines, servi aux enfants de deux ans et plus, qui est renouvelé chaque mois et modifié selon les saisons (estivale, hivernale), et le menu pour chaque semaine est affiché sur le babillard pour consultation.

**MENU**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Semaine** | **lundi** | **mardi** | **mercredi** | **jeudi** | **vendredi** |
| **1** | • Croquettes de poulet  • Riz aux légumes  • Verre de jus | • Macaroni sauce à la viande et légumes  • Verre de jus | • Burgers de poisson  • Purée de patates  • Verre de jus | • Pâté chinois  • Pain  • Verre de jus | • Pizza au fromage  • Bâtonnets de céleri  •Verre de jus |
| **2** | •Doigts de poisson  • Riz aux légumes  •Verre de jus | • Cuisses de poulet  • Frites  • Verre de jus | • Lasagne à la viande et aux légumes  • Verre de jus | • Egg-rolls végétariens  • Riz aux légumes  • Verre de jus | •Sandwichs au thon ou au poulet avec fromage  • Verre de jus |
| **3** | • Pain de viande  • Patates pilées et légumes  • Verre de jus | • Boulettes en sauce tomate  •Riz blanc  •Salade  • Verre de jus | • Soupe au poulet et légumes  • Sandwich au fromage  • Verre de jus | • Gratin de pomme de terre  • Pain au thon  • Verre de jus | • Soupe poulet et nouilles  • Frites et saucisses  • Pain  •Verre de jus |
| **4** | •Lasagne aux légumes  •Pain  •Verre de jus | •Soupe Riz et poulet  • Frites et sandwichs  • Verre de jus | •Ragoût de boulettes  •Pain  •Céleri  • Verre de jus | • Macaroni sauce et viande  • Crudités  • Verre de jus | •Sandwichs au thon ou au poulet avec fromage  • Verre de jus |

Voici les collations :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| moment | lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
| matin | • Céréales  •Verre de lait | • Crudités  • Verre de lait | • fruits de saisons | • Pain et confiture  • Verre de lait | • Céréales et lait |
| après-midi | • Fruits  • Verre de lait | • Muffins  • Verre de lait | • Biscuits  • Verre de lait | • Crudités  • Verre de lait | • Jello  • Verre de lait |
| matin | • Céréales  • Verre de lait | • Pouding | •Gaufres au sirop d’érable  • Verre de lait | • Pain et confiture  • Verre de lait | • Crudités |
| après-midi | • Crêpes au miel  • Verre de lait | • Muffins  • Verre de lait | • fruits de saison | • Biscuits salés  • Verre de lait | • Fruits  • Verre de lait |

Nous fournissons aussi deux collations et un repas pour les poupons.

***Il est strictement interdit de donner des aliments contenant des arachides ou noix, à cause des enfants ayant des allergies alimentaires.***

Allergies alimentaires : Règles de base à appliquer - Ministère de la Famille - afin de favoriser un encadrement sécuritaire, en services de garde, des enfants ayant une allergie alimentaire.

Au moment de l’inscription de l’enfant ou de la détection d’une allergie, prévoyez une rencontre avec les parents, le responsable de l’alimentation et l’éducatrice. Si vous soupçonnez une allergie, demandez aux parents de consulter un allergologue.

Déterminez les mesures à mettre en place au quotidien pour assurer un environnement sécuritaire à l’enfant.

Au moment des repas et des collations, offrez des mets sécuritaires en suivant la diète spéciale prescrite et en sécurisant la circulation des aliments. L’achat, l’entreposage et la préparation sont des étapes importantes où la vigilance prime. Finalement, n’intégrez de nouveaux aliments dans l’alimentation de l’enfant qu’en concertation avec le parent.

Au moment des bricolages et des jeux, n’utilisez pas de nourriture et, pendant les sorties dans la cour ou ailleurs, assurez-vous que l’auto injecteur d’épinéphrine (EpiPen ou Twinject) suit l’enfant et est à l’abri des variations de température.

Déterminez au préalable, dans un plan d’urgence pour l’anaphylaxie, qui fait quoi en cas de réaction anaphylactique, et n’hésitez pas à administrer l’auto-injecteur d’épinéphrine prescrit à l’enfant.

***Références utiles***

Association québécoise www.aqaa.qc.ca

des allergies alimentaires

La santé des enfants... www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

en services de garde éducatifs

Ministère de la Famille et de l’Enfance

L’anaphylaxie à l’école www.securite-allergie.ca

et dans d’autres milieux

Société canadienne d’allergie

et d’immunologie clinique

Recettes pour déjouer www.dejouerlesallergies.com

les allergies alimentaires

Votre carnet d’information www.mapaq.gouv.qc.ca

sur les allergies alimentaires

Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries

et de l’Alimentation

1. ***Prévention des infections***

La routine de prévention des infections est d’abord de deux ordres, c’est-à-dire la division de la responsabilité des parents et celle de la garderie. La responsabilité des parents concerne deux points : l’immunisation de leur enfant et le lavage des mains. La vaccination permet d’exercer un contrôle sur la maladie en donnant à l’organisme une résistance naturelle ou acquise qui permet de lutter contre un agent infectieux. Afin de s’assurer que votre enfant est bien immunisé, il est demandé de remplir le formulaire intitulé : *Dossier médical* qui devra être rempli par le médecin traitant (consulter l’Appendice). Pour en minimiser les risques, le lavage des mains est souhaité lorsque l’enfant entre à la garderie et lorsque celui en ressort en fin de journée. Ces deux méthodes sont très simples et bien efficaces. Cependant, elles requièrent la participation des parents.

* 1. **Les précautions universelles**

Le reste de la responsabilité incombe à la garderie. Les précautions universelles sont appliquées. Les voici :

* Se laver les mains pendant 30 secondes après avoir été en contact avec du sang ou un liquide biologique souillé par le sang.
* Couvrir les blessures ou les éraflures avec un pansement jusqu’à ce qu’elles soient cicatrisées.
* Utiliser un produit absorbant jetable comme du papier essuie-tout pour arrêter le saignement.
* Porter des gants jetables en latex avant un contact avec du sang si les mains présentent une atteinte cutanée (éraflures, peau gercée) il faudrait de laver les mains immédiatement après que l’on retire les gants.
* Nettoyer immédiatement les surfaces maculées de sang et désinfecter avec une solution fraîche contenant une mesure d’eau de javel et neuf mesures d’eau.
* Placer les articles souillés par le sang dans un sac en plastique scellé et les mettre dans une poubelle doublée et fermée.
* Mettre le linge souillé par le sang dans un sac en plastique scellé. Laver-le séparément à la machine à l’eau chaude savonneuse.
  1. **Lavage des mains**

On utilise du savon liquide antibactérien, en distributeur ; si un enfant doit utiliser un savon médical, on le range dans son casier personnel. De plus, on prend des serviettes en papier pour s’essuyer les mains, ainsi l’on évite la prolifération des microbes pouvant apparaître dans les serviettes à mains.

Comme la pratique du lavage des mains diminue d’environ 50 % l’incidence de certaines maladies infectieuses en milieu de garde, on veille à ce que les enfants se lavent les mains :

* avant et après les repas et les collations;
* après être allés aux toilettes;
* après avoir joué dehors;
* après s’être mouchés;
* à l’arrivée à la garderie.

Le personnel se lave aussi les mains :

* en arrivant à la garderie;
* avant et après avoir mangé ou avoir manipulé de la nourriture;
* après être allé aux toilettes;
* après avoir touché une surface ou du matériel souillé;
* après avoir toussé;
* chaque fois que jugé nécessaire.
  1. **Les désinfections et les habitudes saines**

Il s’agit de détruire les germes microbiens d’un objet afin d’éviter toute épidémie. Il est important de prendre une routine quotidienne et hebdomadaire pour désinfecter, et cela, toujours sans la présence des enfants dans la même pièce. La désinfection mêlée à de bonnes habitudes permet de prévenir toute forme de contamination auprès des enfants et du personnel.

2.3.1Le lavage de la vaisselle

Pour laver la vaisselle, on doit porter des gants en caoutchouc. Enlever les résidus de nourriture, rincer et faire laver la vaisselle dans le lave-vaisselle au cycle de stérilisation. Ensuite, désinfecter les éviers avec une base d’eau de javel.

* + 1. Les biberons, les tétines, les suces et les tasses

Pour l’entretien des biberons et des tétines, premièrement nous enlevons tout résidu de lait et ensuite nous les faisons laver au lave-vaisselle au cycle de stérilisation. Dans le cas des biberons jetables, la même procédure s’applique. Les porte-biberons et les suces sont rangés dans le panier personnel de chaque enfant durant la journée, et cela, si l’enfant ne prend pas la suce durant la journée aussi, surtout pour les poupons. En ce qui concerne les tasses, les parents doivent fournir une tasse personnelle pour l’enfant. Elle doit être bien identifiée au nom de l’enfant. Cette tasse est accrochée à une place identifiée et elle est lavée et stérilisée de la même manière que les biberons.

* + 1. L’entretien des jouets

La garderie s’assure que les jouets soient sécuritaires, non toxiques, lavables, robustes, en bon état de fonctionnement et conformes aux normes de la *Loi sur les produits dangereux* (Source : *ART 103 du règlement sur les services de garde éducatifs à l’enfance).* Pour la désinfection des jouets, on doit tenir compte de deux aspects bien importants : la fréquence de la désinfection et le mélange utilisé pour désinfecter. En ce qui concerne les poupons, ces derniers portent les jouets à leur bouche très souvent, alors il est recommandé de les désinfecter tous les jours. Pour les autres groupes d’enfant, les jouets sont désinfectés une fois par semaine. Pour assurer une désinfection, on lave les jouets avec de l’eau chaude et savonneuse, ensuite on les rince. Après, on fait tremper les jouets 10 minutes dans un mélange d’eau de javel. Enfin, on les rince et on les laisse sécher à l’air libre.

* + 1. La sieste

La garderie dispose d’un lit pour chaque poupon et ce lit est conforme aux exigences du *Règlement sur les services de garde éducatifs à l’enfance* Il ne peut être utilisé comme un lit superposé ou un berceau. L’enfant n’est jamais couché avec le biberon et n’est jamais laissé dans son lit ou sur son matelas en dehors des heures de repos ou de sommeil prévues à l’horaire, sauf en cas de maladie ou d’accident.

Une surveillance constante est assurée durant la sieste.

La literie et les matelas de chaque enfant sont rangés séparément, sans contact avec les effets des autres enfants. De plus, les matelas sont désinfectés régulièrement une fois par semaine ou, au besoin, en même temps que le lavage des draps et des couvertures.

* + 1. Se moucher

Les papiers mouchoirs sont en tout temps accessibles aux enfants. On prend suffisamment d’épaisseur de papier en nombre pour que les doigts ne touchent pas aux mucus. Si les doigts ont touché au mucus, il faut simplement se laver les mains. Il faut couvrir le nez et les narines. Demander à l’enfant de souffler une narine à la fois, en obstruant l’autre. Cela évite l’infection de l’oreille moyenne.

* + 1. Brosser les dents

Le brossage des dents se fait après le repas du midi et les brosses à dents sont entreposées dans un contenant individuel identifié au nom de l’enfant, dans le but de prévenir la contamination. On renouvelle les brosses à tous les 6 mois.

* + 1. La salubrité des aliments

Les aliments préparés ou doivent être servis aux enfants dans des conditions sanitaires et à la température appropriée. On permet aux parents d’apporter les repas et/ou les collations si leur(s) enfant(s) refuse la nourriture de la garderie ou bien si l’enfant doit suivre un certain régime alimentaire, comme dans le cas d’un allergique. Nous servons tous les jours deux collations et un repas chaud préparé sur place. Ces aliments sont soigneusement préparés en respectant toutes les règles d’hygiène ainsi que le guide alimentaire canadien. Ces aliments sont préparés à partir de viande ou de substitut, de produits laitiers, de légumes frais, des fruits et de céréales.

* + 1. Les restrictions concernant les animaux

La présence d’animaux est interdite dans des endroits où l’on accueille des enfants.

* + 1. Soins particuliers du poupon

On s’assure qu’à chaque repas, l’enfant qui bave abondamment sur son visage et son cou est lavé à l’eau tiède et séché avec soin afin de prévenir l’irritation de sa peau. On utilise une débarbouillette différente pour les soins du visage et des mains que pour le changement de couches.

* + 1. Le changement de couches

Conformément au *Règlement*, une table à langer doit être située auprès d’un lavabo, être lavable et à la hauteur appropriée. Effectivement, la surface est toujours nettoyée avec une solution désinfectante avant et après chaque utilisation.

2.3.11 Jeux extérieurs

Lorsque la température le permet, les enfants jouent dehors au moins une fois par jour. Il est précisé que nous ne sortons pas lorsque la température est en dessous de -20ºC. Quand les enfants sont à l’extérieur, la pièce est aérée pour permettre à l’air ambiant de se revitaliser. De plus, les enfants sont protégés du soleil, car de la crème solaire est appliquée avant de sortir dehors, et cela, du 1er mai au 1er novembre.

Conformément au *Règlement*, la pataugeoire est vidée, désinfectée et rangée après chaque utilisation.

1. ***Les médicaments***

**La garderie doit respecter les normes réglementaires, notamment pour l’administration, l’étiquetage et l’entreposage de médicaments.**

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans l’autorisation écrite du parent et d’un membre du Collège des médecins du Québec. Dans le cas d’un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l’étiquette désignant le médicament font foi de l’autorisation du médecin.

**3.1 Exceptions**

* De l’acétaminophène (type *Tempera*, *Atasol*, *Tylenol* ou autres marques de commerce) peut être administré et de l’insectifuge peut être appliqué à un enfant sans autorisation médicale, pourvu qu’ils soient conformément au protocole en vigueur.
* L’autorisation médicale n’est pas requise pour administrer des gouttes nasales salines et des solutions orales d’hydratation (type *Pedialyte*, *Gastrolyte*, *Lytren*, etc.) ou pour appliquer de la crème pour le siège à base d’oxyde de zinc, de la crème solaire et de la lotion calamine à un enfant. Par contre, l’autorisation écrite du parent est obligatoire.

Tout médicament administré à un enfant doit être fourni par le parent, sauf l’acétaminophène, les solutions orales d’hydratation, l’insectifuge, la lotion calamine, la crème pour le siège à base d’oxyde de zinc et la crème solaire.

L’étiquette du contenant d’un médicament doit indiquer le nom de l’enfant, le nom du médicament, sa date d’expiration, sa posologie et la durée du traitement.

**3.2 Consignations au registre**

La garderie doit s’assurer que l’administration du médicament à un enfant, à l’exception de la crème solaire et de la crème pour le siège à base d’oxyde de zinc, est consignée au registre tenu à cette fin par la personne qui en est chargé.

Ce registre fait état :

* du nom de l’enfant;
* du nom du médicament;
* de la date et de l’heure de l’administration;
* de la quantité administrée.

Il comporte également la signature de la personne qui a administré le médicament.

D’autre part, l’étiquette du médicament doit présenter les renseignements suivants : le nom de l’enfant, le nom du médicament et sa date d’expiration, sa posologie et la durée du traitement. De plus, nous portons une attention spéciale aux particularités du médicament, telles que les effets secondaires, les précisions dans l’administration du médicament, les recommandations du médecin, etc. Nous n’acceptons aucun médicament qui ne soit pas prescrit par un médecin membre de l’Ordre des médecins du Québec.

**3.3 Conditions d’entreposage des médicaments**

Vous ne devez pas laisser les médicaments dans le casier de l’enfant ou dans le vestiaire. Tous les médicaments doivent être clairement étiquetés et entreposés dans un espace de rangement réservé à cette fin, hors de la portée des enfants, à l’écart des denrées alimentaires, des produits toxiques et des produits d’entretien, et tenu sous clé sauf :

* les solutions orales d’hydratation, les gouttes nasales salines, les crèmes pour le siège, les crèmes solaires et l’auto-injecteur d’épinéphrine.

1. ***L’enfant malade***

Plusieurs enfants sont en interactions jour après jour à la garderie. Certains facteurs intérieurs et extérieurs font que les enfants soient malades, malgré les règles d’hygiène que l’on applique. Puisque nous ne voulons pas que les maladies se propagent et parce que chaque éducatrice veut le bien-être de chaque enfant, on doit alors, en tant qu’éducatrice, prendre certaines décisions lorsqu’un enfant est malade. Si l’éducatrice trouve l’enfant malade à son arrivée, elle est en droit de le retourner chez lui.

IL y a trois conditions préliminaires à l’exclusion ; les voici :

* L’enfant est trop malade pour suivre la routine de la journée, c’est-à-dire un enfant qui a la fièvre, vomit ou a la diarrhée ;
* L’enfant nécessite des soins particuliers qui compromettent les soins à prodiguer aux autres enfants du groupe ;
* Si la maladie de l’enfant risque de se transmettre aux autres enfants et au personnel.

Selon le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l’enfance*, si une maladie se déclare ou qu’il arrive un accident au cours de la journée, un membre du personnel de garde doit demander immédiatement l’assistance médicale et doit avertir le parent.

* 1. **La fièvre**

La fièvre est un signal d’alarme indiquant la présence d’un problème quelconque dans l’organisme. Donc, l’enfant doit faire l’objet d’une attention particulière. De la naissance à cinq ans, il faut prendre la température par le rectum avec un thermomètre à bout rond. Coucher l’enfant sur le ventre, à plat, sur les genoux de l’adulte, enduire le réservoir d’un peu de lubrifiant (hydrosoluble), l’introduire doucement dans le rectum (environ 2.5 cm) et maintenir l’enfant et le thermomètre immobile. Enlever le thermomètre après deux minutes pour pouvoir lire la température.

Si l’on s’aperçoit que l’enfant fait une température rectale inférieure à 39ºC et que celui-ci à l’air d’aller bien, alors il faut prendre certaines précautions :

* faire des activités plus calmes;
* découvrir l’enfant;
* éponger l’enfant avec une débarbouillette tiède;
* le faire souvent boire de l’eau ou du jus de fruits pour éviter la déshydratation.

Si l’on constate que l’enfant a une fièvre plus haute de 39 degrés Celsius et qu’il se sent inconfortable ou s’il présente des antécédents médicaux, alors il faut prendre les précautions suivantes :

Enfant moins de six mois

* prévenir immédiatement le parent et le conduire à l’urgence

Plus de six mois

* le parent doit venir chercher l’enfant;
* isoler l’enfant;
* éponger l’enfant sur le visage et les régions où apparaît le réseau veineux;
* ne pas essuyer l’enfant;
* compter 20 minutes pour baisser la température de 1 ou 2 degrés;
* donner à boire souvent (peu à la fois);
* assurer une surveillance en tout temps/vérifier la température toutes les 30 minutes;
* si le parent n’est pas encore venu ou si l’état de l’enfant s’est aggravé, le conduire à l’hôpital.

Si nous avons l’autorisation écrite des parents et le protocole signé, l’éducatrice responsable doit administrer de l’acétaminophène à l’enfant et l’inscrire au registre (consulter les Appendices). L’acétaminophène est administré en tenant compte de l’âge et du poids de l’enfant et de la concentration par ml du médicament. L’éducatrice prendra à nouveau la température de l’enfant 60 minutes plus tard. Si l’enfant présente encore de la fièvre élevée, les parents doivent venir chercher l’enfant dans les plus brefs délais. Sinon, nous devons transporter l’enfant au service médical le plus près.

Pour mieux comprendre ces annonces, veuillez vous référer au tableau suivant.

|  |  |
| --- | --- |
| **Températures normales moyennes** | **Indice de fièvre et d’exclusion** |
| Orale : 36 º C (98,6º F) | Oral : 38,5 º C (100,4 º F) ou plus |
| Rectale : 38 º C (99,5 º F) | Rectal : 39 º C (101 º F) ou plus |
| Axillaire : 37,2 º C (97.5 º F) | Axillaire : 38,2 º C (100,4 º F) ou plus |

Il y a certaines précautions à suivre dans le cas du thermomètre, car il peut devenir un véhicule de transmission de l’infection s’il n’est pas adéquatement désinfecté et rangé;

* laver et rincer avec de l’eau froide ou tiède;
* immerger le thermomètre pendant au moins dix minutes dans une solution d’alcool d’éthylique de 70 % à 90 %;
* rincer le thermomètre pour enlever toute trace de solution antiseptique;
* sécher le thermomètre et le ranger dans un contenant sec et couvert;
* changer la solution toutes les semaines et désinfecter le contenant en procédant de la même façon.

* 1. **La diarrhée**

Les manifestations sont les suivantes : irritation, infection virale ou bactérienne, infection parasitaire, allergie alimentaire.

Les caractéristiques sont : des selles liquides (comme de l’eau et plus fréquentes que la normale), des selles qui irritent le siège et peuvent causer une déshydratation surtout chez les jeunes.

Le parent doit attendre 24 heures après la fin des symptômes avant de retourner l’enfant à la garderie.

Les soins à donner au début d’une diarrhée sont :

- de cesser toute alimentation normale pour 15 à 30 minutes ;

- d’éviter les produis laitiers, boissons gazeuses et jus ;

- administrer une solution orale d’hydratation avec l’autorisation écrite des parents et ne pas oublier de l’inscrire au registre des médicaments (consulter les Appendices).

Il est primordial de se laver les mains et celles des enfants en tout temps et de désinfecter les tables à langer, les comptoirs, les chaises-pots et les toilettes (1 fois par jour) Dans le cas de diarrhée et en tout temps, il faut désinfecter les tables à langer, les comptoirs, les chaises-pots après chaque selle et après chaque changement de couche. De même pour les toilettes. Si la diarrhée persiste plus de 48 heures et/ou l’enfant présente des signes de déshydratation, il faut demander aux parents de consulter un médecin ou le CLSC.

Surveiller les signes de déshydratation : baisse d’énergie, yeux cernés, lèvres et bouche sèches, peau sèche, diminution des urines, absence de larmes et somnolence.

Il est important de noter ce que l’enfant boit et élimine, en précisant le moment, la couleur et la texture des selles et, si possible, la quantité.

* 1. **Vomissements**

Les causes des vomissements sont : l’intoxication alimentaire, l’infection, l’abus alimentaire et la réaction psychologique. Si l’enfant vomit, il faut cesser toute alimentation normale pour 15 à 30 minutes, éviter les produits laitiers, boissons gazeuses et jus, administrer une solution orale d’hydratation avec l’autorisation écrite des parents et ne pas oublier de l’inscrire au registre des médicaments (consulter les Appendices). Il est primordial de se laver les mains et celles des enfants en tout temps et désinfecter les tables à langer, les comptoirs, les chaises-pots et les toilettes (1 fois par jour). Si les vomissements persistent plus de 48 heures et/ou l’enfant présente des signes de déshydratation, il faut demander aux parents de consulter un médecin ou le CLSC.

Les symptômes tempèrent le niveau d’activité des enfants : l’enfant titube, cherche à dormir, pleurniche fréquemment, refuse de manger, présent un écoulement aux oreilles et au nez, lésions, boutons, rougeurs et ecchymoses.

Si un enfant se déclare malade durant la journée, il faut l’isoler du groupe et l’installer dans un local muni d’une fenêtre ou d’une bonne ventilation. Tout cela permettra de mieux observer l’enfant et de le soulager de ses maux.

Le parent doit attendre 24 heures après la fin des symptômes avant de retourner l’enfant à la garderie.

**4.4 Allergies**

Toute allergie doit être mentionnée sur le dossier personnel de l’enfant. Les parents ont la responsabilité de remettre à l’éducatrice le traitement anti-allergène (EPIPEN) prescrit par le médecin, s’il y a lieu.

La garderie prend le soin d’afficher dans tous les locaux la liste des enfants présentant des allergies, ainsi que leur photo.

S’il y a contact accidentel, et que l’enfant présente des réactions allergiques, l’on procède à l’administration de l’Épiphane toute de suite, l’on appelle le 911 et on en avise les parents.

La présence des enfants allergiques au sein de la garderie nécessite des mesures très strictes et afin de prévenir ces réactions allergiques, nous interdisons certains produits tel que :

* arachides, noix, pistaches, amandes, ou toutes autres formes de noix
* bonbons, chocolat, gommes, croustilles (chips).
* tout aliment dont la composition n’est pas identifiée sera jeté

**4.5 Asthme**

Il est important d’informer le personnel de cette affection. L’enfant peut venir en tout temps à la garderie.

* 1. **Maladies infectieuses**

Il faut prendre certaines mesures lorsqu’une maladie infectieuse se manifeste dans une garderie pour limiter la transmission de l’infection et assurer la protection des enfants et du personnel. En cela, il faut aviser le service des maladies infectieuses du CLSC et suivre à la lettre les conseils. Selon le cas, il va falloir parfois exclure un enfant malade jusqu’à la disparition des symptômes jusqu’à 24 ou 48 heures après le début du traitement antibiotique

Voici quelques noms de maladies infectieuses que l’on peut retrouver dans la garderie : coqueluche, gale, gastro-entérite, grippe, hépatite A, herpès, oreillons, etc.

Pour toutes maladies on exige aux parents qu’ils consultent le pédiatre de l’enfant et qu’ils rapportent un papier de retour.

**4.7 VIH-SIDA**

Aucun enfant ou employé ne doit être expulsé de la garderie s’il est infecté. L’identification d’un enfant ou d’un parent ou d’un employé est strictement confidentielle. Cette information ne peut être divulguée que par le parent, s’il le veut bien. Alors, dans l’intérêt de tous, nous utilisons toujours les précautions universelles en tout temps. Il n’y a aucun danger de contamination.

**4.8 Poux**

Dans le cas d ‘une infestation, tous les enfants sont surveillés à leur arrivée. Aucun parent ne peut laisser son enfant si celui-ci n’a pas été vérifié. Si des lentes sont retrouvées, l’enfant est retourné. Il doit recevoir un traitement et attendre 24 heures avant de revenir à la garderie. Cette procédure sera poursuivie pendant une semaine jusqu’à ce qu’aucun enfant ne présente des lentes.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Type d'infection et diagnostics | | Principaux signes et symptômes | Exclusion |
| Infections des voies respiratoires | Pharyngite à streptocoque du groupe A | Fièvre\*, mal de gorge, gorge rouge, ganglions cervicaux dont le volume a augmenté et douloureux au toucher. | Exclure jusqu’à 24 heures après le début du traitement. |
| Coqueluche | Toux persistante (plus de 2 semaines), souvent en quintes, avec sifflement inspiratoire (chant du coq) ou vomissements. | Exclure jusqu’à 5 jours après le début du traitement. Enfant non traité : exclure jusqu’à 3 semaines après le début de la toux ou jusqu’à ce que la toux cesse, selon ce qui survient en premier. |
| Infections oculaires | Conjonctivite | Œil rouge, écoulement clair ou jaunâtre, paupières qui peuvent être collées. | L’exclusion n’est pas nécessaire sauf en cas d’épidémie. Conjonctivite accompagnée de fièvre ou d’une atteinte importante de l’œil (enflure, rougeur sévère ou sécrétions exagérées) : diriger l’enfant vers le médecin et le réadmettre selon la recommandation du médecin.Augmenter les mesures d’hygiène. Pas de baignade s’il y a écoulement de l’œil. |
| Infections de la peau | Scarlatine (manifestation cutanée d'une infection à streptocoque du groupe A) | Rougeurs d’aspect *papier sablé*, surtout au cou, au thorax, à l’abdomen, aux cuisses, blanchissant à la pression. | Exclure jusqu’à 24 heures après le début du traitement. |
| Impétigo | Lésions croûtées, parfois suintantes ou purulentes, surtout au visage, en particulier au menton et au pourtour de la bouche. Peuvent se trouver ailleurs sur le corps. | Exclure jusqu’à 24 heures après le début du traitement, ou jusqu’à la guérison si l’enfant ne reçoit pas de traitement. |
| Varicelle | Multiples vésicules (*petites cloches d’eau*) distribuées sur tout le corps, démangeaison, fièvre légère. | Ne pas exclure sauf si l’état général de l’enfant ne lui permet pas de participer aux activités. |
| Rubéole | Rougeurs qui débutent au visage puis s’étendent à tout le corps, fièvre, ganglions augmentés de volume. | Toujours obtenir la confirmation du diagnostic par un médecin. Exclure jusqu’à 7 jours après le début des rougeurs. |
| Infestations de la peau | Gale | Sillons entre les doigts, les orteils, ou aux poignets, aux coudes, à l’abdomen, aux parties génitales, aux cuisses, aux fesses. Démangeaisons surtout la nuit ou durant la sieste. | Exclure jusqu’au lendemain de l’application du traitement. |
| Poux | Présence de poux sur le cuir chevelu, démangeaisons ou lésions causées par le grattage. | Exclure jusqu’ à la première application du traitement. Exclure de nouveau ou maintenir l’exclusion en cas de persistance de poux vivants après traitement. Dans ce cas, un médecin devra déterminer la date du retour au service de garde. |
| Infections gastro-intestinales | Gastro-entérite | Diarrhées, c’est-à-dire selles molles ou liquides d’une fréquence accrue (2 fois la fréquence normale ou plus). Peuvent s’accompagner de vomissements ou de fièvre. | Exclure jusqu’à la disparition de la diarrhée, si la fréquence des selles est anormalement élevée ou que les selles sont trop abondantes pour être contenues par la couche, si l’enfant a vomi 2 fois ou plus au cours des 24 dernières heures, s’il est fébrile, ou s’il y a du mucus ou du sang dans les selles. |

**Notes :**

* **Ce tableau ne s’applique pas dans un contexte épidémique où deux enfants ou plus présentent les mêmes symptômes.**
* **En toute circonstance, les éléments principaux qui peuvent justifier une exclusion sont l’état général de l’enfant et sa capacité à suivre les activités du groupe.**
* **Il est également admis qu’un enfant qui fait 39oC ou plus de fièvre (température rectale) devrait être exclu du service de garde. De même, un enfant dont la fièvre s’accompagne d’une éruption cutanée ou d’une atteinte de l’état général devrait être exclu jusqu’à l’obtention d’un avis médical.**

1. ***Urgences et accidents***

Les accidents sont les premières causes de mortalité chez les enfants âgés d’un an à quatorze ans. Ceux-ci peuvent être évités en respectant certaines règles de sécurité. Le personnel de la garderie a comme rôle de s’assurer que la garderie offre aux enfants un environnement sécuritaire. C’est pour cela que les garderies sont soumises aux normes prévues dans la *Loi sur la sécurité dans les édifices publics* qui régit des règles relatives à l’aménagement sécuritaire des garderies.

Il y a certaines règles à suivre lors d’une situation d’urgence à l’intérieur ou à l’extérieur de la garderie. Certaines ressources peuvent nous aider en cas d’urgence et les numéros de ces ressources doivent être affichés près du téléphone :

* Centre antipoison du Québec; Service téléphonique sans frais, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, Tél. : 1 800 463-5060
* Personne désignée en cas d’urgence ;
* **CLSC** du quartier;
* Service de **taxi**

Pour tout accident qui arrive sur les lieux de la garderie, l’éducatrice exerce les premiers soins, (chaque membre du personnel de garde détient un certificat de secourisme). Par la suite, l’éducatrice doit remplir un rapport d’accident. Une copie reste dans le dossier de l’enfant à la garderie et l’autre est transmise au parent.

Pour ce qui est des procédures d’évacuation en cas d’incendie, l’évacuation est pratiquée une fois tous les trois mois et le plan d’évacuation est affiché et connu par le personnel. Chacun des étages dispose d’une trousse de premier soin. Tous les parents doivent signer sur le contrat d’autorisation de réclamer une assistance médicale et/ou de transport afin de déplacer l’enfant à un établissement offrant des services d’urgence le plus près.

**\* APPENDICES \***

***Garderie Éducative Harmonie D’enfance***

6995, Avenue Victoria, Montréal, H3W 2T5

Tél. : 514-739-9393

**Dossier médical de l’enfant**

Nom : Prénom :

Sexe : M F Date de naissance :

Numéro d ‘assurance maladie :

Médecin – Nom :

**Nous recommandons que le présent formulaire soit complété par le médecin traitant avant le placement de l’enfant. Un examen médical complet permet à la garderie de mieux répondre aux besoins individuels de l’enfant.**

**Vaccinations :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom du vaccin** | **Date 1ere dose** | **Date 2e dose** | **Date 3e dose** |
| **D.C.T. :** Diphtérie, coqueluche, tétanos |  |  |  |
| **Sabin ou salk :** Poliomyélite |  |  |  |
| **D.T**. : Diphtérie, tétanos |  |  |  |
| **T :** Tétanos |  |  |  |
| **M.M.R. :**  Rougeole, oreillons, rubéole |  |  |  |
| **Autre :** Préciser en écrivant dans la colonne date : variole, typhoïde, tuberculose, grippe, choléra, typhus, méningite |  |  |  |

**Préciser si l’enfant a déjà contracté les maladies suivantes :**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Maladies** | **Date** | **Maladies** | **Date** |
| Roséole |  | Variole |  |
| Rougeole |  | Coqueluche |  |
| Rubéole |  | Méningite |  |
| Oreillons |  | Poliomyélite |  |
| Varicelle |  | Fièvre rhumatismale |  |
| Scarlatine |  | Autres : préciser |  |

**PROTOCOLE POUR L’ADMINISTRATION D’ACETAMINOPHENE**

****

****

***Garderie Éducative Harmonie D’enfance***

6995, Avenue Victoria, Montréal, H3W 2T5

Tél. : 514-739-9393

**\* AUTORISATIONS \***

**Nom et prénom de l’enfant**

***AUTORISATION POUR APPLIQUER DE LA CRÈME SOLAIRE SANS PABA***

J’autorise, par la présente, ***Garderie Éducative Harmonie D’enfance*** à appliquer sur mon enfant de la crème solaire sans PABA que j’ai moi même achetée.

Signature du parent Date

***AUTORISATION POUR APPLIQUER DE LA CRÈME DE ZINC***

J’autorise, par la présente, ***Garderie Éducative Harmonie D’enfance*** à appliquer sur mon enfant de la crème de zinc.

Signature du parent Date

***AUTORISATION POUR ADMINISTRER DES SOLUTIONS* *NASALES SALINES***

J’autorise, par la présente, ***Garderie Éducative Harmonie D’enfance*** à administrer des solutions nasales salines.

Signature du parent Date

***AUTORISATION POUR ADMINISTRER DES SOLUTIONS ORALES D’HYDRATATION***

J’autorise, par la présente, ***Garderie Éducative Harmonie D’enfance*** à administrer, conformément au présent protocole, la solution orale d’hydratation vendue sous le nom commercial suivant :

(Marque de commerce)

Signature du parent Date

***Garderie Éducative Harmonie D’enfance***

6995, Avenue Victoria, Montréal, H3W 2T5

Tél. : 514-739-939

***AUTORISATION POUR ADMINISTRER DES MÉDICAMENTS***

J’autorise, par la présente, la ***Garderie Éducative Harmonie D’enfance*** à administrer, conformément au présent protocole, le médicament suivant :

(Marque de commerce)

Nom et prénom de l’enfant Durée de la validité de l ‘autorisation

Signature du parent Date

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Date**  à laquelle il a été administré | **Heure**  à laquelle il a été administré | **Quantité**  administrée | **Signature**  de la personne qui l’a administré |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

***Garderie Éducative Harmonie D’enfance***

6995, Avenue Victoria, Montréal, H3W 2T5

Tél. : 514-739-939

***Rapport d’accident***

Nom de l’enfant : Date de naissance : --------- ---------------------

Date à laquelle l’enfant s’est blessé : Heure :

Heure à laquelle les parents ont été avisés :

Nom de l’éducatrice présente :

Description de la blessure (vous pouvez également vous servir du dessin pour indiquer l’emplacement de la de blessure) :

Comment s’est-il blessé ?

Où l’incident s’est-il produit ?

Si un objet ou un produit est en cause, veuillez en donner la description :

A-t-on administré les premiers soins? Oui----- ou Non ------ ; dans l’affirmative préciser :

Nom de la personne ayant administré les premiers soins :

A-t-on pris des mesures additionnelles (ex. : envoi de l’enfant à l’hôpital, chez le médecin)?

Si l’enfant est demeuré dans la garderie, quel fut par la suite son degré de participation aux activités ?

Autres commentaires :

Quelles mesures correctives devrait-on apporter pour éviter d’autres incidents du même genre ?

Quand le directeur de la garderie a-t-il été avisé de l’incident ?

Heure : Date :

Nom des membres du personnel ayant été témoins de l’incident :

Signature de l’éducateur ayant rédigé Date Signature du parent Date du rapport